

# LE MOUVEMENT SYNDICAL QUÉBÉCOIS

ENSEMBLE  
NOUS  
TOUS UNIS  
POUR DES  
OBJECTIFS  
COMMUNS

L'équité  
salariale,  
un droit  
inscrit  
dans  
la loi!!

LES SYNDICATS,  
UNE FORCE  
INCONTOURNABLE  
RE PRÉPARE  
L'AVENIR

UNE  
PRÉPOSÉE AUX  
BÉNÉFICIAIRES  
TÉMOIGNE

NOTRE PASSÉ  
GARANTIT  
NOTRE AVENIR

## AUTOMNE VOLCANIQUE À L'HORIZON...

Traditionnellement, depuis plus d'un siècle la fête du Travail récompense les travailleurs et rappelle les luttes syndicales pour obtenir de meilleures conditions de travail. Celle de lundi prochain prend une importance toute particulière en ayant comme fond de scène les relations tendues entre les syndicats et le gouvernement du Québec.

En effet, les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des 536 000 travailleurs syndiqués de l'éducation, de la santé, des services sociaux et des organismes gouvernementaux ont repris après une pause estivale. Cependant, le climat demeure à la confrontation.

On le constate avec la rentrée scolaire qui se fait sous le signe de la turbulence. La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) promet un début d'année mouvementé. Pour le moment, l'organisme syndical cible plutôt les décideurs des commissions scolaires et tente de minimiser les impacts sur les élèves et leurs parents. Mais on prévient que cette stratégie sera révisée fin septembre si les négociations ne progressent pas.

Parmi les grands enjeux de cette négociation on remarque : les salaires, les primes, les vacances, les disparités régionales, la conciliation travail-famille, les droits parentaux, les assurances et la retraite.

Au chapitre des salaires, les syndicats demandent des hausses salariales de 4,5 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2003, 4 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et 4 % l'année suivante. La présidente Monique Jérôme-Forget du Conseil du Trésor s'en tient à une offre ferme de 12,6 % en six ans, incluant d'autres demandes comme l'équité salariale, la retraite, les disparités régionales et les assurances.

La ministre soutient qu'une hausse salariale de 12,6% sur six ans est plus que raisonnable. D'autant plus que cette offre ne tient pas compte des avantages sociaux, précise-t-elle. Elle se montre prête à modifier la répartition de la somme proposée, mais pas de la revoir à la hausse.

Pour sa part, la présidente Claudette Carbonneau de la CSN se dit convaincue que l'État peut faire beaucoup mieux. Elle reconnaît la réalité du déséquilibre fiscal, mais ajoute qu'on ne peut demander éternellement aux gens de gagner des salaires de misère.

Il ne faut pas oublier, selon les syndicats, que les coupes sombres des années 1990 ont lourdement hypothéqué les conditions de travail des salariées de l'État. Le salaire annuel moyen dans le secteur public est de 29 002 \$, soit 41 923 \$ pour un emploi à temps plein et de 17 622 \$ pour les temps partiel ou autres.

La FTQ et la CSN forment un front commun de plus de 200 000 personnes ; il n'est pas impensable que d'autres organisations syndicales s'y joignent, pense le président Henri Massé de la FTQ. Il n'y a pas eu de discussions en ce sens, mais tous visent des objectifs similaires, précise-t-il. D'ailleurs, la CSQ a fait partie de ce front commun jusqu'au printemps dernier. D'autres syndicats ne ferment pas la porte non plus, comme le Secrétariat intersyndical des services publics, à titre d'exemple.

## LE MOUVEMENT SYNDICAL QUÉBÉCOIS

### Il faut un règlement satisfaisant cet automne!

Les négociations dans le secteur public n'ont jamais été faciles, reconnaît d'emblée le président Henri Massé de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Cette fois-ci, les employés de l'État font face à une politique salariale rigide alors que leur rémunération s'éloigne de plus en plus de celle du secteur privé dans plusieurs catégories d'emploi.



M. Henri Massé, président de la FTQ

Homme d'influence, il conserve cependant son optimisme et insiste au cours d'une entrevue sur l'objectif de son organisation syndicale: obtenir un règlement satisfaisant au cours de l'automne. Confiant, il affirme que le programme d'action de la FTQ est prévu pour y arriver. «Nous devons avoir des négociations intenses et sérieuses et nous mettrons la pression qu'il faut pour y parvenir.»

Et ce ne sera pas à n'importe quel prix. Ce n'est pas vrai, comme l'a déclaré le premier ministre Charest, que les fonctionnaires bénéficient de conditions de travail enviables. «Si demain matin le gouvernement mettait à pied tous ses employés non permanents, il paralyserait du coup l'appareil gouvernemental.»

#### Wal-Mart

En parallèle, la campagne de syndicalisation dans les magasins Wal-Mart se poursuit en partenariat avec les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC). Cette syndicalisation est essentielle, mais la FTQ n'ira que là où les employés le demandent. «Pas question d'achaler ceux qui ne veulent pas.»

M. Massé rappelle que le marché du détail représente une part très importante du secteur des services. On consacrera donc toute l'énergie nécessaire pour aider ces travailleurs qui sont souvent sous-payés en plus de faire face à des conditions de travail précaires. À titre d'exemple, chez Wal-Mart peu d'employés paient de l'impôt parce que leurs revenus sont insuffisants.

Il ne faut pas bâtir l'économie du Québec sur du «cheap labor» affirme M. Massé. Malgré l'échec de Jonquière, d'autres brèches soutiennent l'espoir: négociations en cours au magasin de Saint-Hyacinthe; accréditation syndicale décrochée par le personnel de trois ateliers automobiles de Wal-Mart (Saint-Hyacinthe, Hull et Gatineau) et requête en accréditation déposée pour les quelque 200 employés du magasin de Hull.

#### Les PPP, une voie dangereuse

Plus grande centrale québécoise avec son demi-million de membres et forte de ses 125 ans d'histoire, la FTQ n'hésite pas à s'engager résolument dans la défense des droits de la personne et dans la recherche d'une plus grande justice sociale. En ce sens, les partenariats public-privé (PPP) inquiètent au plus haut point les membres du Bureau de la FTQ.

«Pour nous, ce n'est pas une question idéologique», de dire M. Massé. La FTQ a fait le tour du sujet et a constaté bien des expériences négatives, ce dont ne parle pas le gouvernement Charest. La question est fort simple, selon lui: si ça coûte plus cher, on ne doit pas aller dans cette voie.

Par contre, il est clair que la santé, les services sociaux et le transport en commun doivent demeurer du domaine public. Le bien-être de la population prime sur tout. C'est pourquoi la FTQ réclame haut et fort un débat public et démocratique sur la place du secteur public et sa capacité à répondre aux besoins des Québécois.

Henri Massé exige également que le gouvernement Charest fasse connaître sa vision économique. Des pans traditionnels de l'économie québécoise sont en train de se dégrader dramatiquement, sans intervention énergique de l'État. M. Massé cite plus particulièrement des secteurs comme ceux du meuble, des vêtements, du textile, de la forêt et manufacturier dans son ensemble. Une tournée des régions lui a permis de constater que partout on crie au secours!



## LA FORCE DU NOMBRE, UNE FORCE QUI COMPTE



Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

FTQ

LA PLUS GRANDE  
CENTRALE SYNDICALE  
QUÉBÉCOISE

La FTQ représente plus d'un demi-million de membres,  
dans tous les secteurs d'activités, partout au Québec

**POURQUOI NE PAS VOUS JOINDRE À NOUS ?**

(514) 383-8000 • [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

**SCFP**  
Syndicat canadien de  
la fonction publique

**SOBEP**  
Syndicat québécois  
des employés et  
employées de services  
sociaux

**SYNDICAT  
métalliques**

**TUAC  
QUÉBEC**

## Ce qu'ils pensent de certains aspects de la négo...

#### Michel Tremblay, président de la FP-CSN

La Loi 30, adoptée par le gouvernement Charest, bafoue le droit de négocier collectivement en transférant au niveau local 26 matières des conventions collectives. «C'est la moitié de nos acquis obtenus par 40 années de mobilisation et de négociations centralisées», analyse Michel Tremblay, président de la Fédération des professionnels-CSN. Anciennement appelée Fédération des professionnels et professionnelles salarié(e)s et des cadres du Québec, cette organisation syndicale regroupe 7000 professionnels œuvrant dans plus de 150 établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

La FP-CSN refuse carrément un système à deux vitesses qui déboucherait sur des conditions de travail inégales d'une région à l'autre. D'autant plus que les régions mieux nanties pourraient offrir plus pour attirer de la main-d'œuvre, entraînant dans les autres une pénurie dont souffrirait la population. On a donc convenu, en s'inspirant du modèle du secteur de l'automobile, d'établir un modèle d'entente avec un établissement pour ensuite l'étendre aux autres de même type. Ainsi, d'expliquer Michel Tremblay, on pourra maintenir des conditions de travail uniformes dans les organismes dont la mission est identique.

#### Lina Bonamie, présidente de la FIIQ

La présidente Lina Bonamie de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) conseille au premier ministre Jean Charest de changer de conseiller en communication. Elle est encore abasourdie par les propos qu'il a tenus début août devant les jeunes Libéraux. «Comment, en pleines vacances, a-t-il pu dire des choses aussi aberrantes alors que les véritables négociations ne sont pas encore enclenchées? Recherche-t-il l'affrontement à tout prix?»

Pour sa part, elle entend reprendre les négociations en parlant de conditions de travail, de salaires et d'équité salariale. Dans ce dernier cas, elle juge tout à fait inadmissible d'inclure ce rattrapage dans les hausses salariales de 12,6% proposées par le gouvernement. Cela signifierait un appauvrissement pour tout le monde et enverrait un message très négatif aux collègues masculins. «L'équité salariale doit se régler à part. Pas question de dire aux femmes d'utiliser leurs augmentations salariales pour corriger cette injustice.»

#### Laurier Goulet, vice-président de la FSSS

Vice-président responsable de la négociation du secteur public à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), Laurier Goulet connaît bien les problèmes du réseau de la santé et des services sociaux. Son organisme représente 105 000 des 225 000 travailleurs de ce secteur public. La FSSS est réputée pour sa combativité et son expertise dans le domaine des conditions de travail dans son milieu.

Dans cette négociation-ci, l'organisme syndical propose entre autres des moyens pour contrer la pénurie de main-d'œuvre et assurer la formation des travailleurs, revendique la création de postes et le remplacement des absences prolongées. La conciliation travail-famille constitue également une priorité.

Préoccupés par la qualité de vie au travail, les membres de son organisation syndicale manifestent aussi une grande inquiétude face au partenariat public-privé. «Les syndiqués sont prêts à aller pas mal loin avant d'accepter de perdre leurs emplois.»

## LE MOUVEMENT SYNDICAL QUÉBÉCOIS

### L'APTS, une force inévitable en santé et services sociaux

**Forte de 23 000 membres dans tout le Québec, l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) prévoit que les négociations pour le renouvellement des conventions collectives, échues depuis plus de deux ans, seront ardues. L'organisation syndicale représente les diplômés universitaires et collégiaux de plus de 80 titres d'emploi.**

Les coprésidents, Mme Dominique Verreault et M. Denis Côté, analysent au cours d'une entrevue que la solidarité syndicale de leurs membres sera renforcée du fait qu'ils se retrouvent majoritairement à l'intérieur d'une même organisation. Parmi ceux-ci on retrouve notamment des professionnels et des techniciens des secteurs de laboratoire, de la radiologie, du psychosocial, de la réadaptation, de la diététique, de l'éducation spécialisée et des archives médicales.

L'APTS, née du regroupement de sept syndicats professionnels, a bien tiré son épingle du jeu lors du maraudage imposé par la loi 30. Votée par le gouvernement Charest, cette législation a forcé la fusion des unités de négociation dans les établissements de santé et de services sociaux. Les deux coprésidents attribuent principalement ce succès au type d'organisation syndicale proposé qui connaît bien la réalité et les besoins spécifiques de ses membres.



Mme Dominique Verreault, coprésidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux.



M. Denis Côté, coprésident de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux.

#### Un agenda précis

En plus de modifier le paysage du syndicalisme québécois, les lois 25 et 30 ont retardé le processus de négociation. L'agenda annuel contient des défis importants comme, par exemple, la conciliation travail-vie personnelle, la pénurie de main-d'œuvre, le surcharge de travail et les partenariats public-privé (PPP). «La présence de l'APTS partout au Québec permet d'avoir une vision juste des demandes de nos membres», affirment les coprésidents Verreault et Côté.

L'équité salariale fait partie des luttes que mènent les syndicats fondateurs depuis le milieu des années 1980. Le processus d'équité salariale est un exercice qu'on ne doit faire qu'une seule fois. «C'est un principe qui ne se négocie pas. Le gouvernement doit appliquer la Loi sur l'équité salariale», insiste Mme Verreault.

Pas question non plus d'accepter des partenariats public-privé qui transformeraient négativement le portrait de la société québécoise. On ne peut permettre à des intérêts privés en quête de profits de faire main basse sur une main-d'œuvre spécialisée déjà insuffisante. La privatisation, d'expliquer M. Côté, ne règlera pas la pénurie de main-d'œuvre. Au contraire, la priorité c'est d'assurer l'accessibilité aux soins dans le réseau public.

### La fonction publique sert mieux la population

**L'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) lutte avec acharnement contre la privatisation des services publics parce que ce processus comporte des effets pervers. «Partout au pays, les citoyens et les citoyennes s'opposent à la privatisation des services publics», précise la présidente Nycole Turmel, au cours d'une entrevue.**



La présidente Nycole Turmel de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Il est primordial que tous aient accès aux mêmes services et soins, pas seulement les mieux nantis. Éprise de justice sociale et d'égalité des travailleurs et des travailleuses, l'AFPC soutient que la privatisation affaiblit l'objectif des syndicats à l'égard d'une meilleure société en favorisant le profit personnel au détriment collectifs. De plus, responsable envers le Parlement et le peuple canadien et non envers des actionnaires, la fonction publique offre un atout indéniable de transparence.

La présidente a encore frais à la mémoire la fameuse restructuration du secteur public mise de l'avant par le gouvernement Chrétien, au milieu des années 1990. Ce fut un gâchis: 45 000 emplois perdus, surcharge du travail des employées et employés demeurés en poste et diminution bien sentie des services à la population. Quelques années plus tard, il a fallu recréer près des deux tiers des emplois éliminés.

Elle souligne que le premier ministre Paul Martin lui a dit qu'il ne répéterait pas un tel geste. Or dernièrement, les médias ont fait état de la volonté du gouvernement fédéral de revenir à la charge avec des rumeurs de suppression de 41 000 postes. L'AFPC n'a jamais été mise au parfum d'une telle volonté.

Cela ne l'empêche pas de reprocher au gouvernement fédéral de réduire les services à la population sous prétexte de modernisation et d'efficacité. À titre d'exemple, elle cite la décision, au cours de l'été, de fermer neuf bureaux de la Commission de la fonction publique à travers le Canada (dont celui de Québec).

#### Efficiencia du milieu de travail

Mme Turmel conseille au gouvernement de s'appliquer plutôt à fournir aux fonctionnaires tous les outils dont ils ont besoin pour optimiser leur rendement. Des changements dans les méthodes de travail et la mise en place de nouveaux équipements sont susceptibles d'améliorer le milieu de travail. Cependant, tout cela dépend de la manière dont la nouvelle technologie est mise en place et gérée.

«Il est illogique d'investir dans la modernisation de l'État si en bout de piste il ne reste plus d'argent pour la formation du personnel. Quand on essaie d'en discuter, les ministères et organismes gouvernementaux se renvoient la balle.»

Le syndicat réclame également que les dispositions du Code canadien du travail soient étendues aux employés de l'État. Cela offrirait un bien meilleur cadre pour les relations syndicales-patronales. L'employeur ne s'impose aucune contrainte. Il veille au contraire à ce que toutes les règles soient en sa faveur. D'autre part, les fonctionnaires ont un rôle essentiel à jouer dans la protection de l'intérêt public en divulguant les fautes graves commises dans leur milieu de travail. Ils devraient donc bénéficier d'une meilleure protection à ce sujet.

L'AFPC représente plus de 150 000 membres d'un océan à l'autre, dans les secteurs privé et public.

- AGENTE DE RELATIONS HUMAINES
- ARCHIVISTE MÉDICALE
- AUDIOLGISTE
- DIÉTÉTISTE
- ERGOTHÉRAPEUTE
- HYGIENISTE DENTAIRE
- ORTHOPHONISTE
- PHYSIOTHÉRAPEUTE
- PSYCHOÉDUCATRICE
- PSYCHOLOGUE
- TECHNICIEN EN GENIE BIOMÉDICAL
- TECHNICIENNE DE LABORATOIRE MÉDICAL
- TECHNICIENNE EN DIÉTÉTIQUE
- TECHNICIENNE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
- TECHNICIENNE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE
- TECHNICIENNE EN TRAVAIL SOCIAL
- TECHNOLOGUE EN RADIOLOGIE
- THÉRAPEUTE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE
- TRAVAILLEUSE SOCIALE



«J'aime mon travail. À cause de la pénurie de main-d'œuvre en santé je suis en surcharge de travail.

M. Charest, la santé est-elle toujours votre priorité?»

L'APTS EST PRÊTE À NÉGOCIER !



Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux

## Le Fonds de justice sociale de l'AFPC



Contribuer à abolir la pauvreté



Alliance de la Fonction publique du Canada

## LE MOUVEMENT SYNDICAL QUÉBÉCOIS

Le Québec demeure  
un château fort du syndicalisme

Le taux de syndicalisation de la main-d'œuvre a connu un léger recul au Québec en 2004, après cinq années d'augmentation continue. Il est passé de 41,5% à 40,2% comparativement à l'année précédente. Cependant, cette présence syndicale demeure de loin la plus élevée en Amérique du Nord, selon les plus récentes données du ministère du Travail du Québec.

En effet, le taux global de syndicalisation au Québec se compare avantageusement à celui de l'Ontario (27,9%), du Canada (31%) et des États-Unis (13,8%). Même la France vient loin derrière, avec un taux dépassant à peine les 8%. Malgré tout, sans crier au «désastre national» il y a lieu de s'inquiéter, analyse le secrétaire général René Roy de la FTQ.

Un an, souligne-t-il au cours d'une entrevue, ne signifie pas l'enracinement d'une décroissance. Une fluctuation est normale sur une base annuelle. Par contre, quand il regarde autour du Québec, il se dit inquiet du fait que le taux ontarien a déjà rivaillé avec celui d'ici, autour des 28% ; aux États-Unis, le déclin est plus marqué avec un ratio tombé de 37 à 13% en quelques décennies.

## Législations néfastes

Il y a deux ans, il avait prévu la possibilité d'un gel de la progression syndicale et même le recul. Il expliquait son inquiétude par l'adoption de lois antisyndicales votées sous le bâillon par le gouvernement Charest et les amendements au Code du travail. Il soulignait également les lois pour empêcher carrément la syndicalisation du personnel des garderies en milieu familial et les personnes qui gardent à domicile des aînés ou des gens en perte d'autonomie.

«On ne peut pas dire que le gouvernement actuel à Québec a soutenu le mouvement syndical par ses législations, bien au contraire», affirme le secrétaire général de la FTQ. Certains

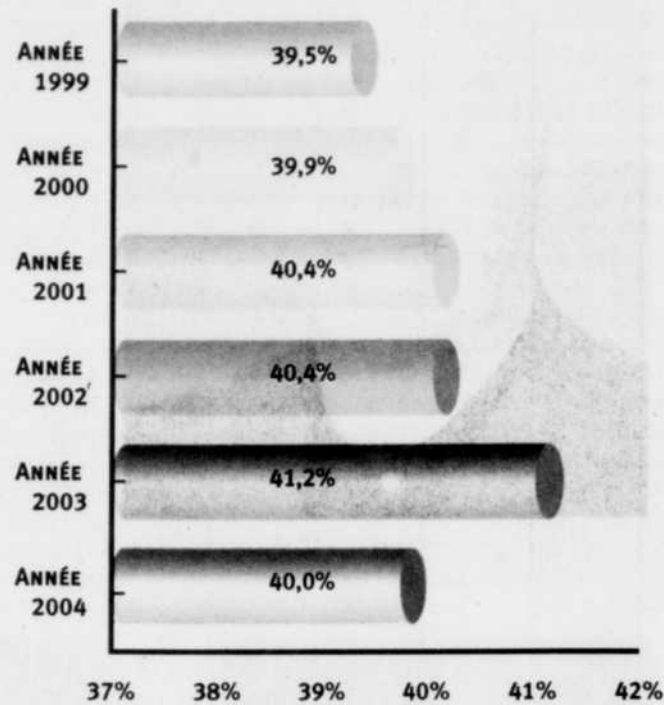
effets de ces gestes se sont combinés, l'an dernier, à de nombreuses pertes d'emplois syndiqués survenues dans le secteur manufacturier (aéronautique, aluminium, vêtement, textile et meuble).

## Des régions écopent en 2005

Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) occupe justement une place importante dans le secteur manufacturier, notamment en foresterie, pâtes et papier. L'organisme syndical n'a pas enregistré de diminution l'an dernier. Le vice-président exécutif, M. Clément L'Heureux, prévoit qu'il en sera autrement cette année. Le nombre d'emplois perdus à la suite de fermetures d'usines se chiffrait déjà autour des 1500 le mois dernier.

La perte de ces emplois est dramatique pour les régions. Il déplore, au cours d'une entrevue, l'incapacité du gouvernement québécois à se doter d'une stratégie réaliste à long terme pour revitaliser l'industrie fondée sur les ressources forestières. «L'État ne nous écoute pas. Les élus ont bien de bonnes idées sur papier, mais ils n'ont jamais d'argent pour les concrétiser.» Le long litige avec les États-Unis sur le bois d'œuvre nuit énormément à cette industrie ici et il a bien hâte d'en voir la fin.

Au Québec, 41,5% des travailleurs masculins et 38,5% des femmes ayant un emploi sont syndiqués. Les premiers sont davantage syndiqués dans le secteur privé alors que c'est le contraire dans le secteur public. Le salaire horaire moyen des syndiqués québécois est de 20,37\$, selon Statistique Canada, contre 16,42\$ pour celui des non-syndiqués, un écart de 3,95\$. Le nombre de syndiqués québécois s'est établi à 1 280 800 l'an dernier, soit 22 700 de moins qu'en 2003. La progression globale fut de 178 000 nouveaux adhérents en cinq ans. La FTQ représente environ 43% des syndiqués, les syndicats indépendants 23%, la CSN 21%, la CSQ 9% et la CSD 4%.



Faire de l'égalité une priorité va au-delà de l'équité salariale.

Le 21 novembre 1996, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi visant à éliminer la discrimination salariale à l'égard des femmes. Grâce à cette législation, on peut dire que désormais l'équité salariale est inscrite dans les moeurs du Québec comme un enjeu de justice élémentaire et de reconnaissance du travail des femmes dans toute la société.

facture de l'équité salariale à l'ensemble des syndiqués de l'État fait bondir la présidente Claudette Carboneau de la CSN. En face, dit-elle, le premier ministre Charest reconnaît que les femmes ont été discriminées. En arrière, il leur dit qu'elles devraient elles-mêmes payer pour compenser leurs pertes salariales.

## L'équité salariale, un droit à la dignité et à l'égalité

Malgré tout, près de neuf ans plus tard, les travailleuses et travailleurs du secteur public québécois réclament toujours que l'équité salariale se réalise et que cesse la discrimination salariale basée sur le sexe. Pourtant, durant cette période, le gouvernement du Québec s'est fait dire clairement par la Cour supérieure du Québec qu'il ne pouvait prétendre avoir légalement atteint l'équité salariale pour les employés du secteur public.

«Nous n'accepterons jamais que l'équité salariale fasse partie des hausses salariales proposées à la table des négociations et que les femmes financent elles-mêmes cette injustice. Nous n'avons même pas à discuter de concession à ce sujet. C'est une question de justice pour laquelle nous avons ferrailé très dur pendant plus de 20 ans. Le gouvernement ne doit pas chercher des entourloupettes car nous ne plions pas là-dessus».

## L'égalité, une priorité

Faire de l'égalité une priorité va au-delà de l'équité salariale. À titre d'exemple, la présidente Nycole Turmel de l'Alliance de la Fonction publique canadienne y ajoute des problèmes comme ceux des garderies publiques et la protection des femmes enceintes ou qui allaitent. Ce n'est pas d'hier que ce syndicat composé à 60% de femmes milite pour l'égalité.

Depuis plus de 20 ans, l'AFPC lutte avec ténacité contre le gouvernement fédéral, celui des Territoires du Nord-Ouest et Postes Canada pour obtenir l'équité salariale. La présidente rappelait dernièrement que le syndicat a fait d'énormes progrès.

En effet, en 1999, il obtenait l'équité salariale pour quelque 200 000 membres actuels et anciens. Ainsi, l'AFPC a fait avancer la cause de l'équité salariale pour toutes les Canadiennes. Cette victoire n'était cependant pas une fin, mais un commencement puisque de nombreux autres employeurs refusent d'accorder l'équité salariale aux travailleuses à leur emploi.

## Soutien à la famille

D'autres pièces maîtresses font partie aussi des préoccupations syndicales, comme entre autres la conciliation travail-famille et le régime d'assurance parentale. Dans le premier cas, la FTQ réclame de l'État une politique respectueuse des besoins et attentes des femmes, des hommes et des familles du Québec. L'organisme juge que tous les milieux sont concernés par cette question: travail, scolaire, communautaire, services publics sociaux, municipalités, services en général commerce et bien sûr l'État.

L'assurance parentale dépasse le cadre des négociations, car elle met à contribution tous les travailleurs et les employeurs. C'est une mesure qui vise la croissance de la population active du Québec. Les gouvernements d'Ottawa et de Québec en sont venus à un accord sur cette question. Le nouveau régime, bonifié à l'avantage des familles, coûtera 300 millions\$ de plus. Les employés et les employeurs acceptent de se partager la facture dans la mesure où le gouvernement du Québec fournira sa part.

**La Grande Séduction**

BIENVENUE À  
SAINTE-MARIE-DE-LA  
MAUDERNISATION!

CLINIQUE  
PSYCHOTHÉRAPIE \$64  
PSYCHOTHÉRAPIE \$44  
PSYCHOTHÉRAPIE \$32

ÉCOLE

À BAS LA SOUS-TRAITANCE

MAINTENONS NOS SERVICES PUBLICS

ET NOS EMPLOIS

NOUVEAU! AVEC CE PRC-24 ON VA CONTRIBUER À VOS ROUTES!

NOUS PAYSONS PLUS DE 100 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNEE POUR LE PRC-24

POUR CHANGER LES CHOSES

SPPASO  
Syndicat des professionnelles et des professionnels des affaires sociales du Québec

CSN  
FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES

(514) 598-2143 1-888-633-2143 www.fpcsn.qc.ca

Fédération des professionnelles (CSN)

Dans toutes les professions et dans toutes les catégories d'emploi, les 113 000 membres de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN sont présents partout au Québec pour assurer à la population des services de qualité.

fsss  
CSN

## LE MOUVEMENT SYNDICAL QUÉBÉCOIS

# Appauvrissement des uns, enrichissement des autres : un déséquilibre indécent!

L'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs de la santé au Québec préoccupe le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ). Son président Raymond Forget, également coordonnateur des négociations du secteur public de la FTQ, qualifie la situation d'épouvantable. Il déclare, au cours d'une entrevue, que les membres de son organisation syndicale sont scandalisés quand on ose qualifier leurs demandes de non raisonnables. Avec raison!

« Quand on observe la démesure de la rémunération de certains individus et la façon dont ils s'enrichissent, on peut en effet comprendre que les membres du SQEES-298 (FTQ) puissent être indignés. Selon Business Week, un chef d'entreprise aux États-Unis gagnait en moyenne 20 fois le salaire d'un ouvrier en 1980, 85 fois en 1990 et 531 fois en 2000... »

Au Canada en 2004, la rémunération moyenne fut de 5,5 millions\$ pour chacun des cinq plus hauts dirigeants des banques. À lui seul le président de la Banque Nationale a encaissé plus de 7 millions\$, soit une hausse de 63% par rapport à l'année précédente. Ces exemples se propagent et on connaît tous aussi les salaires faramineux consentis dans le sport et aux vedettes, entre autres.

### Où se trouve le déraisonnable?

M. Forget admet que ces hommes et femmes ont des responsabilités importantes. Par contre, selon lui, ça justifie difficilement des compensations annuelles de millions et même de dizaines de millions\$. C'est quoi le rapport avec les 4% demandés par les syndicats du secteur public? « Le premier ministre Charest tire à boulets rouges sur nous alors qu'il n'y a vraiment pas de quoi fouetter un chat ».

D'autant plus, explique M. Forget, que les entreprises québécoises paient en impôts et taxes 1,03 milliard\$ de moins que si le régime ontarien s'appliquait ici.

Les compagnies canadiennes continuent de faire des profits pendant que les salaires des travailleurs ne suivent pas la hausse du coût de la vie. Le revenu moyen des travailleurs canadiens était de 716,73\$ l'an dernier, une hausse de 1,9% alors que durant la même période l'inflation augmentait de 2,3%. Avec quels moyens affronteront-ils les hausses de l'essence, de l'électricité, des frais de garde etc.?

### Travailler auprès des êtres humains et s'appauvrir!

Le SQEES-298 (FTQ) représente 25 000 travailleuses et travailleurs provenant majoritairement des services de santé et des services sociaux publics et privés. En ce sens, il est à même de constater à quel point les personnes qui œuvrent au service des êtres humains sont sous-payés.

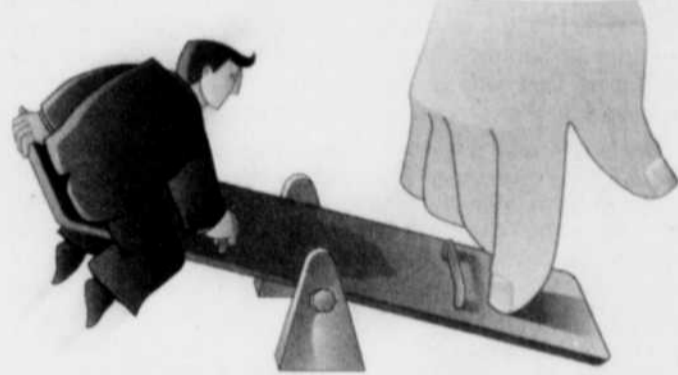
« C'est vrai pour nos membres du secteur public qui s'appauvrissent constamment. C'est aussi vrai pour nos membres des résidences privées et de l'économie sociale. Par exemple, quand un CLSC, au lieu d'embaucher, utilise des ressources via une coopérative de soins à domicile, les conditions de travail deviennent tout simplement pauvres, pour ne pas dire misérables, analyse M. Forget. On fait effectuer à rabais un travail identique auprès des mêmes bénéficiaires par des travailleurs sous-payés. »

Il croit que le désengagement de l'État en matière de santé et de services sociaux se fait à un prix inacceptable: pour les travailleurs, ce sont des emplois mal payés, difficiles et précaires; pour le client, ce sont des services évalués au compte-goutte malgré toute la bonne volonté des intervenants.

« Le gouvernement est en train d'appauvrir toutes celles et tous ceux qui s'occupent de nos proches et qui prendront soin de nous plus tard. Comme si ce travail n'avait pas de valeur. C'est à n'y rien comprendre et c'est révoltant quand on regarde les millions qui déferlent en salaires et avantages dans d'autres secteurs de notre société », de conclure M. Forget.



M. Raymond Forget, président du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ)



### Témoignage

Que feriez-vous avec un salaire net de 383,50\$ par semaine, vous demande Renelle Ouellet, une membre du SQEES section locale 298 (FTQ) et qui possède 21 ans d'expérience comme préposée aux bénéficiaires?

## Une préposée aux bénéficiaires témoigne

Monoparentale et mère d'un fils de 17 ans aux études, Renelle Ouellet travaille depuis 21 ans comme préposée aux bénéficiaires dans le secteur public. Depuis 15 ans, elle occupe un poste de jour à temps complet qui lui a rapporté un revenu d'emploi de 29 821,70\$ brut en 2004.

Renelle est payée aux deux semaines et son salaire net est alors de 767\$, soit 383,50\$ par semaine. La première paie de deux semaines, raconte-t-elle, sert à couvrir les frais de loyer, services et transport. Elle utilise la 2<sup>e</sup> paie du mois pour couvrir les frais de nourriture, vêtements, école, imprévus et bris d'équipement de la maison, soit 191,75\$ par semaine.

Elle reçoit d'autres revenus comme les remboursements de TPS, TVQ, d'impôts payés en trop, d'allocations familiales et de soutien aux enfants. En 2004 cela a représenté 5667,19\$ qui sont utilisés pour faire face aux imprévus. Puis comme son fils aura 18 ans en décembre, cette somme diminuera malgré le fait qu'il sera encore aux études.

« Avec 383,50\$ par semaine je n'ai évidemment pas les moyens d'avoir une maison, ni une auto. Le seul luxe que je me paie, c'est le câble et l'internet. Pour le reste, je dois tout calculer. L'an passé j'ai pu m'offrir quatre jours de camping à Carleton, mais cette année c'est à la maison que j'ai dû passer toutes les vacances. Je dois souvent refuser des demandes bien légitimes de mon fils. »

Tous les matins, été comme hiver, elle se lève à 5 heures et doit prendre deux autobus différents pour se rendre au boulot. Elle aime son travail auprès des personnes âgées et se dit fière du soutien qu'elle leur apporte; c'est là qu'elle trouve sa valorisation au travail. Mais le débat actuel sur les demandes syndicales dans le secteur de la santé et des services sociaux lui donnent mal au cœur et l'irritent: 2% de son salaire brut, c'est 0,31\$, de l'heure, 11,60\$ par semaine, 603,20\$ par année (brut).

« Je suis souvent choquée de constater à quel point le travail que je fais n'est pas reconnu. Je prends soin d'êtres humains, j'ai la responsabilité de les aider à vieillir sereinement et à mourir dignement en toute sécurité. Quelle valeur le gouvernement accorde-t-il au travail que je fais? »



Entre l'humain  
et le profit  
**NOTRE CHOIX EST CLAIR**

Vous, monsieur Charest, pour qui travaillez-vous ?

Quel est votre choix ?

La santé n'est pas une « business ».

Faut-il vous le rappeler !

Nous voulons que nos impôts servent à mieux prendre soin des citoyennes et des citoyens.



www.sqe.es.ca

RÉGION MÉTROPOLITAINE  
SIÈGE SOCIAL  
(514) 727-1696, 1 800 361-8101  
RÉGION DE QUÉBEC  
(418) 626-3100, 1 800 463-2189  
RÉGION DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS  
(819) 777-9545, 1 800 263-9545  
RÉGION DE LA MAURICIE  
(819) 376-4479, 1 800 567-7612  
RÉGION DES LAURENTIDES  
(450) 436-3115, 1 877 340-1133  
RÉGION DU SAGUENAY / LAC ST-JEAN  
(418) 548-5998, 1 866 548-5998

## LE MOUVEMENT SYNDICAL QUÉBÉCOIS

## Le syndicalisme québécois, une histoire plus que séculaire

Il faut remonter aussi loin qu'en 1818 pour trouver les premières traces d'un syndicat québécois, soit la Société amicale des charpentiers et menuisiers de Montréal. Il est suivi presque 40 ans plus tard par le premier organisme syndical nord-américain, l'Union internationale des mouleurs de fonte.

En 1870, naît l'Union typographique Jacques-Cartier, section locale 145 de l'Union internationale des typographes. Il existe toujours, ce qui en fait le plus vieux syndicat toujours actif ici. Il est maintenant affilié au Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ).

Les origines de la FTQ remontent aux années 1880 avec la fondation en 1886 du Conseil des métiers et du travail de Montréal; aujourd'hui il porte le nom de Conseil régional de la FTQ du Montréal métropolitain. Le Congrès des métiers et du travail du Canada, maintenant Congrès du travail du Canada (CTC), apparaît la même année.

Trois ans plus tard, en 1889, la Fondation du Comité exécutif provincial du Québec du Congrès des métiers et du travail est mise sur pied. Cet organisme a pour mandat de représenter les syndiqués auprès du gouvernement du Québec. En 1937 il devient la Fédération provinciale du travail du Québec.

## Des syndicats catholiques

On assiste, en 1921, à la fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, ancêtre de la CSN. Ce syndicalisme catholique s'appuie sur une élite ouvrière acquise à la doctrine sociale de l'Église. Des centres d'études sont mis sur pied pour former les travailleurs qui dirigent par la suite les organisations syndicales.

Au même moment, l'idée d'une centrale syndicale fait son chemin, en parallèle de la progression du syndicalisme catholique. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) est créée à Hull, en 1921. Son siège social est établi à Québec et regroupe alors 25% des effectifs syndicaux de la province.

L'Association catholique des institutrices rurales voit le jour en 1936 grâce à Laure Gaudreault. Cette dynamique enseignante

de Charlevoix convie les femmes à s'engager pour leur avenir et pour celui du syndicalisme. Par la suite, elle met sur pied la Corporation des instituteurs catholiques qui devient la Centrale des enseignants du Québec (CEQ), puis finalement la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Les changements de nom de la CEQ traduisent la modification de son idéologie au fil des ans. De corporation professionnelle, elle devient finalement une centrale syndicale qui défend les intérêts socio-économiques de ses membres. On la voit souvent faire front commun avec la FTQ et la CSN.

## Front commun historique

Ce front commun marque un tournant historique en 1972 dans les secteurs public et parapublic québécois. Les 210 000 employés de ces secteurs, qui réclament un minimum de 100\$ par semaine, déclenchent une grève générale après trois rondes de négociations infructueuses.

Le gouvernement libéral de Robert Bourassa fait appel aux tribunaux et obtient l'obligation de retour au travail. Cependant, le front commun défie l'ordre de la cour et décrète la grève générale illimitée. Les trois chefs, Marcel Pélipin (CSN), Louis Laberge (FTQ) et Yvon Charbonneau (CEQ), sont condamnés à un an de prison à purger à Orsainville.

## Les femmes prennent leur place

Cinq ans plus tard, les femmes décident de se donner un lieu de réflexion et d'intervention autour des dossiers de condition féminine. L'Intersyndicale des femmes représente 170 000 membres et 10 organisations syndicales. 1970, c'est aussi la décennie où elles se taillent une place à leur mesure dans le mouvement syndical en se faisant élire aux postes de direction des syndicats. Grâce à elles, le monde syndical se rapproche du syndicalisme social, au détriment du syndicalisme d'affaires.

Leur contribution est si bien reconnue dans leur milieu que finalement elles obtiennent des postes majeurs. C'est le cas notamment de Mme Nycole Turmel, élue à la présidence de l'Alliance de la Fonction publique du Canada en 2000. En 2002, Mme Claudette Carbonneau devient la première femme à accéder à la

présidence de la CSN, une centrale qui a 81 ans d'histoire.

1983 marque un autre événement mémorable, soit la mise sur pied du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), une première dans le mouvement syndical. La CSN suit l'exemple en 1996 en créant Fondation, un fonds de développement.

Les syndicats, comme le fait remarquer la FTQ, demeurent au cœur de la lutte plus que séculaire des travailleurs pour conquérir de meilleures conditions de travail et de vie. Leur action collective et leur solidarité inspirent la dignité et le respect.



Les trois chefs condamnés : Yvon Charbonneau (CEQ), Louis Laberge (FTQ) et Marcel Pélipin (CSN).

## Le mouvement syndical contribue à façonner le Québec

Le mouvement syndical marque sans l'ombre d'un doute l'évolution sociale, politique et économique du Québec. C'est un des acteurs qui ont contribué à façonner le Québec contemporain. Issus d'abord de la nécessité de protéger les travailleurs, les syndicats ont élargi leurs missions pour défendre aussi l'intérêt de la population en général. La solidarité des travailleurs va plus loin que leur engagement syndical.

À titre d'exemple, la FTQ travaille depuis toujours à obtenir des droits pour prévenir et maintenir au travail les travailleurs et les travailleuses aux prises avec des limitations fonctionnelles. Elle agit sur le front des obstacles à l'emploi en étroite collaboration avec les personnes handicapées et les ressources du milieu.

L'organisme syndical participe aussi à différentes campagnes de lutte contre les ateliers de misère. D'ailleurs, c'est dans cette optique qu'en 2003 le Fonds de solidarité FTQ avait annoncé le retrait de sa participation dans Gildan, une compagnie montréalaise de vêtements de sport. L'entreprise avait fermé son usine du Honduras, au centre d'allégations de pratiques antisyndicales depuis plusieurs années, et refusé une enquête indépendante.

L'an dernier, pour la première fois dans l'histoire du Québec, un mouvement de fond se met en place pour défendre l'intégrité du territoire agricole. La Coalition québécoise pour la préservation du territoire agricole regroupe d'importants intervenants de la société québécoise. Parmi eux, la FTQ, la CSN, la Coopérative fédérée du Québec, la Fondation québécoise en environnement et bien sûr la Fédération de l'UPA.

## Invitation à la réflexion

Dès 1986, la CSN crée un comité confédéral portant sur les questions d'immigration et de relations interculturelles. La Centrale syndicale s'implique de différentes façons dans la défense des droits des minorités ethniques. Elle sensibilise la population et ses membres à la différence, à l'ouverture aux autres et lutte contre les préjugés et le racisme.

Autre exemple de prise de conscience populaire : en septembre 2003, le Conseil confédéral de la CSN donne le feu vert à une campagne en faveur du commerce équitable et de la consommation responsable. Cette vaste croisade se fait en partenariat avec Équiterre et Oxfam-Québec. Elle vise la consommation pour un monde plus juste socialement et plus respectueux de l'environnement.

Il faut savoir qu'au moins 12,3 millions de personnes sont victimes du travail forcé dans le monde, selon le Bureau international du Travail. L'emploi de ces femmes, hommes et enfants rapporte annuellement 32 milliards\$ US à ceux qui les exploitent.

## Partenaires économiques

Les syndicats jouent un rôle de premier plan dans l'essor économique du Québec. La présidente Annie Thabet du Réseau Capital notait dernièrement qu'ils occupent une place de plus en plus importante, en spécifiant : « En fait, ils ont pris la place laissée vacante par le gouvernement ».

C'est qu'au cours du premier trimestre de l'année en cours, les fonds fiscalisés (Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Desjardins Capital de risque) ont continué à occuper le haut du pavé. Ensemble, ils sont responsables de 47% de tous les investissements réalisés au cours de cette période.

En un peu plus de 20 ans, le Fonds de solidarité de la FTQ a accumulé un actif dépassant les 5,5 milliards\$. Ce véhicule financier est une société de capital de développement qui fait appel à l'épargne et à la solidarité de l'ensemble de la population québécoise. Sa mission principale est de contribuer à créer et à maintenir des emplois au Québec en investissant dans les PME. L'un de ses objectifs vise aussi à procurer à ses actionnaires un rendement équitable.

Le Fonds de la CSN, lancé en 1996, dispose d'un actif de quelque 350 millions\$. Cet outil de développement provient de la cueillette d'épargne-retraite auprès des travailleurs. Il a pour mission principale de maintenir et de créer de l'emploi par des investissements auprès des entreprises québécoises en général.

En fait, la plupart des syndicats n'hésitent pas à s'engager résolument dans la recherche d'une plus grande justice sociale. Ils participent et parfois servent de locomotive à l'évolution de la société québécoise en prenant activement position sur des questions d'intérêt public, social, économique, politique et culturel.

FAIR TRADE CERTIFIED



CERTIFIÉ ÉQUITABLE

Oxfam Québec

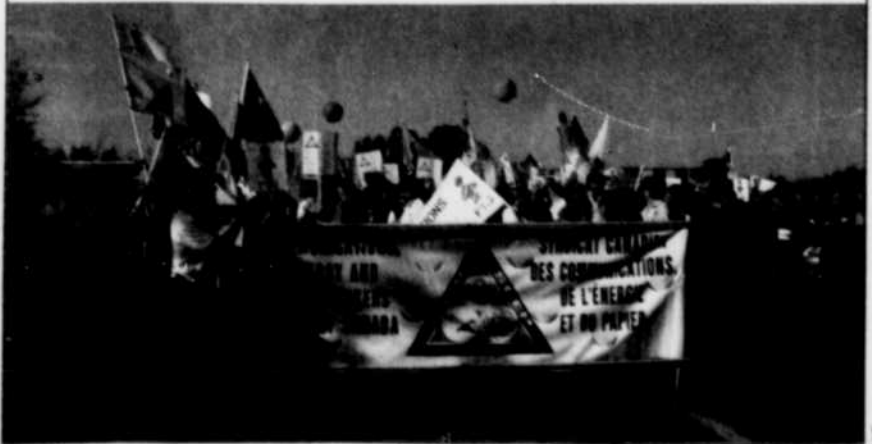
En 2003, la CSN donne le feu vert à une campagne en faveur du commerce équitable en partenariat avec Équiterre et Oxfam-Québec.



Protégeons  
nos emplois,  
notre forêt et  
nos régions!



SYNDICAT CANADIEN  
DES COMMUNICATIONS,  
DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER



INFIRMIÈRES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES INHALOTHÉRAPEUTES INFIRMIÈRES

La **FTQ**<sup>+</sup>  
c'est 56 000  
professionnelles  
en soins



LA VRAIE FORCE DES  
PROFESSIONNELLES EN SOINS

## LE MOUVEMENT SYNDICAL QUÉBÉCOIS

### La patience des travailleurs est à bout

«Assez c'est assez», clame la présidente **Claudette Carboneau** de la **Confédération des syndicats nationaux (CSN)**, la centrale syndicale la plus représentative du secteur public. Les travailleurs ont suffisamment fait preuve de patience et ils sont dus pour avoir de nouveaux contrats de travail dès cet automne, analyse-t-elle au cours d'une entrevue.



Mme Claudette Carboneau,  
présidente de la CSN

Les membres sont conscients des enjeux, mobilisés et prêts à utiliser les moyens de pression nécessaires pour forcer leur employeur à négocier véritablement. Elle reproche sévèrement au gouvernement d'avoir adopté une stratégie d'esquive pour se soustraire à ses responsabilités d'employeur. La négociation se fait au pas de tortue.

Pour la leader syndicale, les demandes salariales de 12,5% sont tout à fait raisonnables. Elles ne font que protéger le pouvoir d'achat des travailleurs et diminuer l'écart avec le secteur privé qui se creuse d'année en année.

En effet, les chiffres de l'Institut de la statistique du Québec révèlent que les syndiqués des cégeps, de commissions scolaires, de la santé, des services sociaux et de la fonction publique gagnent un salaire de 12,1% de moins que les autres salariés québécois. Le salaire moyen

dans la fonction publique est de seulement 27 951 \$ par année.

Et malgré les faussetés propagées par le gouvernement, cela n'est pas compensé par la sécurité d'emploi ou d'autres avantages sociaux. Dans le secteur public, précise la présidente de la CSN, plus de la moitié des personnes occupent un emploi précaire (temps partiel, occasionnel, sur appel, à forfait). «Il y a des limites à demander à des gens de faire vœu de pauvreté.»

#### Marge de manoeuvre

D'autant plus, ajoute Mme Carboneau, que le gouvernement, malgré des finances serrées, dispose d'une marge de manoeuvre, bien qu'il prétende le contraire. Elle parle entre autres d'un montant de plus de 700 millions \$ placés en fiducie ; de l'intention de l'État de vendre des immeubles pour quelque 400 millions \$ ; des surplus d'Ottawa et d'équité fiscale.

Les plantureux surplus du gouvernement fédéral viennent en partie de la poche des contribuables du Québec. Le Conseil de la fédération devait régler le problème du déséquilibre fiscal, mais il a échoué. Ottawa veut plutôt se servir de cet argent comme cheval de Troie pour envahir des compétences provinciales, comme l'éducation à titre d'exemple. «C'est totalement inadmissible.»

Finalement, Mme Carboneau prévoit que l'automne sera également une saison charnière en débats sociaux. Le jugement Chaoulli et le rapport Ménard ouvrent grande la porte au privé dans le domaine de la santé et des services sociaux. Cela commande un débat en profondeur de tous ceux qui sont concernés, soit l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

«On ne peut plus tolérer les problèmes continus d'accès aux soins de santé. Il faut les régler et je ne crois pas que ce soit le privé qui peut y arriver, surtout pour les moins bien nantis. J'en appelle à une vraie consultation et non à une étude confiée à un club sélect.»

### La négociation, c'est l'art du compromis et de la bonne foi

Si le gouvernement Charest a comme objectif d'obtenir la paix et la motivation au travail en décrétant quoi que ce soit au lieu de négocier, il se trompe royalement. L'harmonie passe inévitablement par une entente. La négociation, c'est l'art du compromis et il faut être de bonne foi pour le pratiquer.

#### Des enjeux importants

Le SFPQ, qui représente 45 000 membres principalement au sein du personnel technique et de bureau, n'entend pas non plus laisser l'État gérer la sous-traitance en vase clos. L'employeur fait fi des mécanismes de consultation, déplore le président général. En plus, comme au ministère des Transports, le gouvernement va jusqu'à louer son propre équipement aux sous-traitants pour couper des emplois.

La sécurité d'emploi et le cheminement de carrière font partie également des priorités de l'organisation syndicale. La sécurité d'emploi, affirme M. Sawyer, est un principe pour lequel il n'y a pas de marge de manoeuvre. Par ailleurs, plutôt que d'aller systématiquement en recrutement, le SFPQ demande que les travailleurs déjà en poste puissent poser leur candidature pour des emplois de catégorie supérieure quand ils ont la formation et l'expérience requises.

«Le rajeunissement de la fonction publique ne doit pas se faire au détriment de ceux qui y travaillent déjà.» Il n'est pas contre l'embauche de jeunes face au vieillissement de la fonction publique, à l'exemple de la société québécoise. Par contre, il se dit absolument contre la création de deux catégories de travailleurs : des jeunes et des vieux.

Ces questions et bien d'autres devront être résolues à l'automne. En refusant de conclure une entente au printemps dernier avec la CSQ, SPGQ et le SFPQ, le gouvernement Charest a lui-même choisi de créer une période de turbulence à l'automne 2005. «Les fonctionnaires et les ouvriers de l'État seront au rendez-vous avec les autres salariés du secteur public pour faire face à ce gouvernement qui laisse trainer les choses depuis plus de deux ans», promet M. Sawyer.



M. Sawyer, président général du SFPQ

Président général du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), M. Michel Sawyer est clair. Pas question de signer à rabais. Il explique, au cours d'une entrevue, avoir mis sur la notion du «beau risque», au printemps dernier. Après des négociations sans évolution depuis un an et demi, la partie patronale avait laissé entrevoir la volonté d'obtenir une entente. Le cadre financier rigide du Conseil du Trésor a tué dans l'œuf ce qui pouvait ressembler à une embellie.

Il juge tout à fait inacceptable l'offre salariale du gouvernement qui ne couvre même pas les hausses du coût de la vie. «On ne peut pas avaliser deux années à 0% d'augmentation, ni de gel de salaire.» Le secteur public est déjà assez en retard comme ça sur le secteur privé, plaide-t-il. Pas question non plus de négocier l'équité salariale.

#### NÉGOCIATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Une question de gros bon sens!



- ✓ Préserver notre pouvoir d'achat.  
**C'est légitime et raisonnable!**
- ✓ Ne pas confier notre travail à des sous-traitants lorsque nous pouvons le faire à moindre coût.  
**C'est évident!**
- ✓ Favoriser la progression de carrière dans la fonction publique.  
**C'est tout à fait logique!**
- ✓ Conserver la sécurité d'emploi pour éviter le favoritisme et le patronage.  
**C'est incontournable!**

**Brillons par la solidarité**  
car les services publics  
sont une priorité  
pour la population du Québec.



## LES SERVICES PUBLICS

# J'y travaille!

Il est responsable et raisonnable, non? Les femmes et les hommes des services publics ont travaillé dur pour offrir à la population québécoise des services de qualité. Ils ont travaillé avec honneur, en toute bonne foi, et ils ont obtenu de bons résultats. Ils ont travaillé pour le bien-être de tous. Ils ont travaillé pour un Québec plus juste, plus sûr, plus prospère. Ils ont travaillé pour un Québec plus solidaire.

Négocier, voilà la seule attitude véritablement raisonnable et responsable.

[www.secteurpublic.info](http://www.secteurpublic.info)

CSN EN NÉGO  
Secteur public  
CSN

## LE MOUVEMENT SYNDICAL QUÉBÉCOIS

Des professionnels  
à la fois experts et conseillers

Les professionnels des secteurs public et parapublic du Québec fournissent une expertise essentielle au bon fonctionnement de l'État. Ces femmes et ces hommes sont des conseillers privilégiés dans le développement des services publics. Provenant de toutes les disciplines universitaires, près du tiers naviguent dans le monde de l'informatique.



Mme Carole Roberge, présidente du SPGQ

Présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Mme Carole Roberge déplore le fait que le travail de ces experts est trop méconnu. On ne se rend pas compte jusqu'à quel point leur objectif de services de qualité optimale facilite la vie des citoyens. Elle cite entre autres ceux qui oeuvrent à l'assurance maladie, au revenu, au régime des rentes, à l'assurance automobile et à la santé et sécurité du travail.

« Ces professionnels acquièrent au fil des ans une précieuse expertise. Il est impératif de préserver cette expertise, d'autant plus que ces employés sont assujettis à la Loi sur la fonction publique. Cette dernière garantit à toute la population l'accès à des services publics de qualité exempts de toute partisanerie politique.

## Le gouvernement doit négocier

Liée à la sécurité d'emploi, la sauvegarde de la neutralité et de l'impartialité des services publics fait partie des enjeux importants du SPGQ. L'organisation syndicale a aussi la ferme volonté d'obtenir un régime de retraite qui ne regrouperait que les professionnels du SPGQ.

La présidente demande également que le gouvernement mette fin à sa pratique de ne pas reconnaître pleinement la scolarité et l'expérience lors de l'embauche dans la fonction publique. Le SPGQ exige une rémunération en fonction de la complexité des emplois ainsi que du retard de 8% par rapport au privé, et qui assure le maintien du pouvoir d'achat de tous ses membres.

Quant au déroulement des négociations, Mme Roberge insiste: le gouvernement doit améliorer ses offres et revoir son attitude. « Nous voulons négocier et nous avons travaillé fort en ce sens. Je trouve arrogant de la part de l'employeur de nous demander de suspendre tout moyen de pression après plus de deux ans d'attente ». Elle rappelle que son syndicat détient un mandat de grève et que le gouvernement n'a pas les moyens de se priver de l'expertise de ses professionnelles et professionnels.

Le SPGQ regroupe quelque 19 000 professionnels de la fonction publique, des sociétés d'État, des réseaux de l'éducation et de la santé du Québec. L'organisme syndical consacre son action à l'étude, à la défense et au développement des intérêts professionnels de ses membres. Ce syndicat n'hésite jamais à prendre part aux grands débats qui animent la société québécoise et à émettre son opinion.

Le SISP, une nouvelle alliance  
à la défense des services publics

Le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) entend défendre et promouvoir les services publics offerts à la population québécoise. La réorganisation de la fonction publique souhaitée par le gouvernement Charest risque de mettre en péril la qualité des services auxquels ont droit les citoyens, aussi bien en éducation qu'en santé, services sociaux et de garde. « L'accès, les coûts et la neutralité nous interpellent tous » affirme au cours d'une entrevue Mme Carole Roberge, présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec.

Ce syndicat, avec le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), forme le Secrétariat intersyndical des services publics. Née en mars dernier, cette nouvelle alliance repose sur une collaboration étroite pour les dossiers qui leur sont communs, notamment celui de la « réingénierie » de l'État.

Pour eux, la population doit tout connaître des conséquences des partenariats public-privé avant que des emplois des secteurs public et parapublic y soient sacrifiés. À titre d'exemple, déplorent-ils, les bénéfices escomptés en termes de coûts et d'accès pour la population n'ont toujours pas été démontrés. De plus, les nombreux échecs avec ce type de partenariat confirment que cette voie est dangereuse.

Ils n'hésitent pas à parler, au-delà de la présente ronde de négociations, de « bataille importante en vue. » Il sera important, selon eux, de présenter un front uni face à un gouvernement qui veut se désengager de ses responsabilités.

## Vision commune

Le SISP a l'avantage de resserrer la concertation entre trois importantes organisations syndicales. Elles cultivent, sur les négociations, une vision d'action et une lecture de la conjoncture qui leur sont communes, déclare le président du CSQ, M. Réjean Parent. Ils se retrouvent tous à une même table. Les spécificités de chacun des groupes se discutent à des tables sectorielles, mais l'échange d'information fait partie de leur façon de travailler.

Les trois organisations partagent aussi une même volonté de faire progresser rapidement le processus de négociation pour le renouvellement de leurs conventions collectives respectives. Ils se disent très proactifs et « prêts à négocier ».

Par contre, si le gouvernement envisage quelque gel de salaire que ce soit, les trois présidences le préviennent: un affrontement majeur sera à prévoir entre l'État et ses employés. Les membres du syndicat seront prêts à passer à l'action.



M. Réjean Parent, président de la CSQ, Mme Carole Roberge, présidente du SPGQ et M. Michel Sawyer, président du SFPQ.

Le SISQ n'est pas une alliance stratégique, explique le président Michel Sawyer du SFPQ. Le secrétariat regroupe au total 234 000 membres dont 169 000 provenant des secteurs public et parapublic. Son assemblée générale se compose de l'exécutif de chacun des trois syndicats qui le constituent. « Une fois les négociations terminées, dit-il, nous demeurerons là pour la défense de services publics de qualité et accessibles à toute la population sur l'ensemble du territoire du Québec. »

Des services publics de qualité,  
un incontournable!

Les professionnelles et professionnels sont fiers de mettre à profit leur expertise pour vous servir.

La neutralité, l'accessibilité et la qualité des services publics québécois nous tiennent à cœur. Préservons nos droits comme société et comme travailleuses et travailleurs.



Le Syndicat de professionnelles  
et professionnels du  
gouvernement du Québec  
vous souhaite une  
bonne fête du Travail.

SPGQ

Syndicat des professionnelles et professionnels  
du gouvernement du Québec

Secrétariat intersyndical des services publics

Monsieur Charest,  
Pourquoi  
cherchez-vous  
encore  
la confrontation ?

Vous ne semblez pas savoir ce que veut dire  
le mot « négociier » ?

- Depuis plus d'un an et demi, votre gouvernement se cache derrière un cadre financier irréaliste que vous continuez à dire non négociable.
- Votre gouvernement s'obstine à vouloir lier le dossier de l'équité salariale à celui de la négociation des salaires. Pourtant, comme le précisait récemment la présidente de la Commission de l'équité salariale: « L'équité salariale, ça ne se marchande pas. C'est une correction du passé tandis qu'une convention collective relève des relations de travail ».
- Une fois l'équité soustraite, l'offre de votre gouvernement signifie 8 % d'augmentation sur 6 ans et 9 mois pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur public. Cela représente encore une baisse de notre pouvoir d'achat, alors que tout augmente !

Au cours du printemps dernier, nous avons fait un bout de chemin.  
Notre volonté de négocier n'a pas fléchi depuis.

Quand accepterez-vous de vraiment négocier ?

Centrale des syndicats  
du Québec



SPGQ

Syndicat des professionnelles et professionnels  
du gouvernement du Québec

